

# Remorque porte-touret RD 250 XL

Charge Utile 1760 kg



Code RD250XL

Pour touret	
Poids maxi	1760 kg
Diamètre maxi	2600 mm
Largeur maxi	1500 mm
Possibilité de charger 2 tourets Ø 1400 x 750 mm	
Caractéristiques	
PTAC (poids total autorisé en charge)	2500 kg
PV (poids à vide sans options)	740 kg
Largeur utile	1550 mm
Largeur hors tout	2220 mm
Longueur hors tout	3500 mm

## Équipements de série

- Essieu traversant rond Ø 103 mm PAILLARD gamme TP à suspension incorporée avec frein 300 x 60
- Réglage en hauteur de l'attelage par timon manivelle KNOTT anneau 42 x 68
- Axe de déroulage aluminium avec bague tournante et bagues de calage automatique du touret sans goupille
- Roue jockey avant charge statique 1100 kg
- 2 béquilles de stabilisation à l'arrière
- Eclairage sur silentbloks et protection des câbles (sécurité et entretien)
- Roues 225/75/R 16 C (1450 kg par roue, sécurité et longévité)
- Remorque fabriquée en France. Certifiée CE.
- Ailes métalliques AL-KO et bavettes (longévité des ailes et réduction coûts)

## Options

- Frein de bobine permet de gérer le déroulage sans emballage
- Branchement du balancier sur centrale permet gain de temps et efficacité accrue
- Support de roue de secours ou panneau de signalisation (non compatible avec l'axe motorisé)
- Centrale hydraulique thermique
- Skid aluminium pour pose et dépose de la centrale thermique mobile en quelques minutes
- Cage aluminium 3 phases pour rembobiner les câbles
- Support axe de déroulage permet d'entreposer l'axe sur un support

## Rappel de la réglementation

### Véhicule tracteur

PTAC maxi de la remorque = PTRAC du véhicule *moins* PTAC du véhicule

### Permis

Le permis B ne suffit que si le PTAC (véhicule + remorque) est inférieur ou égal à 3500 kg.

### Immatriculation

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg doit avoir son propre certificat d'immatriculation, sa propre carte grise et sa propre plaque d'immatriculation.

### Assurance

L'assurance du véhicule tracteur est suffisante si le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg ; au-delà, une assurance remorque est obligatoire.